

Initiatives ministérielles

Je tiens à dire qu'il est essentiel que l'on permette au public d'étudier ce projet de loi et d'exposer son point de vue là-dessus. En attendant, moi et mon caucus avons l'intention de voter contre ce projet de loi.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je crois comprendre que le député, qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine, a d'autres remarques à faire sur certains points, et j'aimerais connaître son avis.

Dans mon intervention, j'ai indiqué que ce projet de loi favorise un plus grand recours aux mesures d'expulsion qu'aux mesures d'exclusion ou de renvoi. Le député sait parfaitement qu'une mesure d'expulsion est plus sévère. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que ce soit nécessaire.

Il suffit très souvent d'une mesure d'exclusion ou de renvoi qui ne restreint pas ses droits comme le fait une mesure d'expulsion pour que la personne quitte le pays.

Le député pourrait-il nous faire part de ses commentaires à ce sujet ainsi que sur un autre point que j'ai personnellement du mal à comprendre.

Le gouvernement est-il en train d'imposer un examen non pas au bout de sept jours de mise en garde, mais de trente? J'aimerais savoir ce qu'il en pense. Selon le centre de garde de Montréal, la grande majorité des personnes placées sous garde sont mises en liberté à l'issue d'un examen effectué après sept jours. Si celui-ci était effectué après trente jours, cela signifierait qu'une personne qui ne mérite pas d'être placée sous garde devrait quand même le rester pendant toute cette durée. Je pense que c'est imposer au système un fardeau inutile sur le plan notamment des ressources financières et que c'est extrêmement injuste pour la personne qui ne mérite pas d'être placée sous garde.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de ces questions?

M. Heap: Je remercie le député pour ses questions très pertinentes.

Au sujet du système d'expulsions, je crois qu'il est très malheureux que les nouvelles dispositions portent qu'une personne ayant reçu un avis d'expulsion et prévoyant quitter volontairement le Canada puisse être arrêtée et expulsée avant même la date limite prévue pour son départ.

Il est vrai qu'à Toronto—personnellement, je n'ai pas vu de cas semblables, mais des avocats m'en ont parlé—

comme à Montréal, la plupart des personnes sont relâchées après versement d'une caution suffisante vers le septième jour, très peu le sont le deuxième jour pour les raisons mentionnées par le député. Ces deux modifications constituent ce qu'un ancien directeur des affaires des réfugiés, Raphael Girard, a appelé des «dissuasions humanitaires». En d'autres mots, on ne tire pas sur eux au revolver, mais on leur fait souhaiter ne jamais être venus au Canada. On les fait écrire à leurs amis de ne pas venir au Canada car ils seront emprisonnés pendant un mois, qu'ils aient fait quelque chose de répréhensible ou pas et qu'ils seront expulsés sans préavis, même s'ils prévoient partir. Il s'agit là d'une forme de harcèlement, de harcèlement punitif des revendicateurs du statut de réfugié, qui est honteux pour le Canada.

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU
PROJET DE LOI C-86 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME
LECTURE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois savoir que des consultations se sont tenues entre les personnes intéressées et qu'une entente n'a pu être conclue, aux termes des paragraphes 78(1) et 78(2), en ce qui touche la deuxième lecture du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion visant à attribuer un certain nombre de jours ou d'heures pour l'étude du projet de loi à cette étape.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, il est exact que des consultations se sont tenues au sujet de l'attribution de temps pour mettre un terme au débat lundi soir. Il est aussi exact que nous avons refusé de donner notre consentement à cela parce que nous estimons qu'il est indécent de proposer ainsi une attribution de temps pour un projet de loi de cette importance après un si court débat. C'est proprement scandaleux.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 49, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 49.)